Facture N° 233443050 du 18/12/2023

VitalAire

VITALAIRE CENTRE-OUEST

ZA Maison Neuve 2 14 rue Jean MERMOZ 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Tél.: 0969 369 008

N° Identifiant: 442610044

Code payeur: 7307000066 /70000854

Code client: 0987608328

SERVICE COURRIER LE

1 3 FEV. 2024

MMC PRAECONIS

6 RUE PAUL MOREL

BP 80283

Patient: DELESCLUSE CLAUDINE

11 RUE MARC VAUBOURGOUIN

70006 VESOUL CEDEX

44200 NANTES

No S.S.: 2330580799001 71 Date de naissance: 01/05/1933 N° adhérent: 233058079900171

Désignation

Quantité

P.U. H.T.

Total H.T.

LPPR TTC Unitaire

٧

Т

772LAIRE S.A., S.A. au caoitaí de 6 821.760 EUR, 6 Rue Cognacq-Jay - 75341 PARIS CEDEX 07. RCS PARIS B 425039773, TVA FR 11425039773 Commande N° 0012106338 du 10/12/2019 pour DELESCLUSE CLAUDINE - 44200 NANTES

F09.TL1 PPC, apnée som, télés. (> 112h), forfait hebdo 9.TL1 Période du 08/12/2023 au 14/12/2023 soit 1 Semaine(s) Prestation

5,19

20.00

Code LPPR: 1187880

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

15,58

Montant total facturé (RO + RC):

Prise en charge régime obligatoire (RO):

Prestations

Part complémentaire : (RC

6,23 / Dép Ventes

0,00): **Transports** 6,23

15.58

9,35

TVA

Total T.T.C.

Taux 20.00

5.19

Frais

1.04

6.23

Total

5,19

1,04

6.23

A découper et joindre à votre règlement

Adresse de règlement:

VitalAire Centre de Gestion

CS 70588

13594 Aix en Provence cedex 3

MMC PRAECONIS

6.23 EUR

Numéro:

233443050

Agence:

470

Client:

7307000066

Date:

18/12/2023

Montant (EUR):

6,23

Net à payer : Règlement par Virement av bor pour le 14/01/2024

T.V.A. Acquittée sur les débits



Page 1(1)

ARS215/81 AirLiquide Santé Domicile VitalAire

Ordre de tri: 1-Spéc fac, taux

Options de filtre

2023 CPAM DE LOIRE-ATLANTIQUE Année facture 7208000388 233443049

Taux change : Montant devises ×

Facility Offich Dev

ದೊಂಚಿ ಾಸ

Numéro facture

Payeur

1.000000 1.000000

10

140124 EUR

1 3 EEA: 5054

SEBNICE CONBBIEB LE

140124 EUR

181223 211223

FACTMVX RNOEMIE

9.35 D

9.35 C

OUTES

ASSOCIÉES

CATIONS

ACTIONS



Page 1(1)

joindre la prescription sauf si renouvellement

PERSONNE RECEVANT les SOINS (la ligne

feuille de soins

numéro de facture (facultatif)

Duplicata 🏯

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

18122023

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E)

"nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur)

nom et prénom 🔹 🍍 🦠

DELESCLUSE CLAUDINE (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation

2330580799001

014410000

date de naissance

01051933

code de l'organisme de rattachement en cas de dispense d'avance des frais SERVICE COURRIE Bulneseur)

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom

DELESCLUSE CLAUDINE

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) `≣ #

AC.

numéro d'immatriculation

3 FEV. 2024

7208000388 0987608328

ADRESSE de L'ASSURE(E)

11 RUE MARC VAUBOURGOUIN

44200 NANTES

VITALAIRE CENTRE-(14 rue Jean MERMOZ ZA Maison Neuve 2 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

PHARMACIEN REMPLACANT

nom et prénom

identifiant

442610044

dispositif de coordination de soins eréseau de santé

TEUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce

nom et prénom

identifiant = = ==

10100414852

raison sociale n° de la structure = (AM, FINESS ou SIRET)

CONDITIONS de PRISE HARGE de la PERSONNE RECEVANT

date de la prescription médicale

02102023

date de l'accord préalable (le cas échéant)

02102023

MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante)

acte conforme au protocole.ALD

action de prévention

autre

SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1 (cf. la notice au verso : § précédé de "*" et les recommandations importantes)

accident causé par un tiers : non X

date

1187880

*AT/MP

numéro

tarification détaillée Commande N° 0012106338 du 10/12/2019

Période du 08/12/2023 au 14/12/2023 soit 4 Semaine(s) PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

Taux de prise en charge: 60.00

LPPR unitaire

15.58 EUR *

Total facturé 9.35

Code LPPR

Minu.

Montant total facture RO

9.35

MONTANT TOTAL en euros

l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

impossibilité de signer

🚽 signature du pharmacien ou du fournisseur #

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire

signature de ...l'assuré(e) ∞

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal ct article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).
Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de remboursement et de contrôle. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et, le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre

FSPHF 10-2014 S3115h

<u>, 6</u>



quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez sculement :
 - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- · vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
 - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué),

- votre date de naissance,
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- * Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
 Ces renseignements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

Recommandations importantes:

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- * Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.